

La prévoyance, probablement inutile et pourtant absolument obligatoire...

NEWSLETTER 13 174 du 28 FEVRIER 2014



Analyse par PIERRE YVES LAGARDE

Une nécessité si votre patrimoine ne peut financer le scénario du pire...

La prévoyance - qui couvre l'incapacité, l'invalidité et le décès - constitue la base de tout système de protection sociale. Contrairement à la complémentaire santé et la retraite, elle ne permet ni arbitrage (s'assurer ou être son propre assureur), ni différé (j'ai le temps d'y réfléchir ...). Si vous n'êtes pas assez riche pour devenir rentier, vous devez couvrir le risque d'une invalidité qui vous empêcherait définitivement de travailler. Et si des personnes dépendent économiquement de vous, elles doivent être protégées financièrement des conséquences de votre décès. Si vous ne l'avez pas encore fait, vous figurez dans cette catégorie encore trop répandue des « kamikazes ayant été chanceux jusqu'à ce jour ».

Mais une nécessité trop souvent négligée, victime de l'opposition fréquence/risque

Le praticien est toujours surpris de rencontrer tant de professionnels qui renversent l'ordre logique de souscription de leurs couvertures sociales. Ils commencent par la complémentaire santé – souvent

FAC JD – Formation Audit Conseil Jacques Duhem

Résidence Les Angéliques 6 bis place du Postillon 63 500 ISSOIRE

jacques@fac-jacques-duhem.fr jacquesduhem.com

Formation professionnelle n° 83630413763 auprès du Préfet de la région Auvergne

appelée un peu à tort « Mutuelle » - complètent éventuellement avec de la retraite par capitalisation, puis négligent la prévoyance, en la limitant à un niveau très inférieur à celui que leur situation personnelle et familiale dicte, voire l'oublie totalement. Selon nous, cette inversion s'explique par le couple fréquence/risque.

La prévoyance présente une très faible fréquence de survenance : le jeu des probabilités indique que nous devrions atteindre l'âge de la retraite sans être invalide. Nous aurons cotisé pendant des décennies pour rien. Et comme il faudrait devenir invalide ou mourir pour obtenir un retour sur cotisations, tant mieux. La « Mutuelle », au contraire, et dans tous les cas, sera sollicitée.

Mais la prévoyance se caractérise aussi par le pic d'intensité du risque, s'il se réalise. L'invalidité et le décès sont des tragédies personnelles et familiales. Rien à voir avec une « Mutuelle » qui aurait mal remboursé la dernière paire de lunettes.

Une nécessité universelle, avec un risque spécifique pour le non salarié

Donc, si vous n'êtes pas (encore) assez riche pour être votre propre assureur, vous devez assurer votre invalidité et votre décès, en sachant que ces circonstances n'advieront probablement pas pendant votre période d'activité. Mais vous devez quand même le faire, parce que vous ne pouvez pas courir le risque des conséquences de ces événements improbables. La perspective n'est pas enthousiasmante, c'est vrai, mais nous n'avons pas le choix, ni pour nous ni pour les nôtres. Et quand vous êtes chef d'entreprise non salarié, vous êtes en outre un cas à part. Ce qui est mis en place pour vos salariés ne vous concerne pas. Cette liberté peut être un atout. Mais elle prive de toute couverture automatique. Ce que vous ne faites pas pour vous, personne ne le fera à votre place ...

En outre tout gestionnaire de patrimoine n'abordant pas de manière précise cette question avec ses clients chefs d'entreprises, pourrait être confronté à la théorie du défaut de conseil...

PROCHAINES FORMATIONS AVEC PIERRE YVES LAGARDE

Stratégies de rémunération des dirigeants	PARIS	18 MARS	<u>CLIQUEZ ICI</u>
Stratégies de rémunération des dirigeants	AIX EN P	20 MARS	<u>CLIQUEZ ICI</u>
Les sociétés holding : Analyse civile fiscale et sociale (Avec J. DUHEM)	NANTES	25 MARS	<u>CLIQUEZ ICI</u>

FAC JD – Formation Audit Conseil Jacques Duhem

Résidence Les Angéliques 6 bis place du Postillon 63 500 ISSOIRE

jacques@fac-jacques-duhem.fr jacquesduhem.com

Formation professionnelle n° 83630413763 auprès du Préfet de la région Auvergne

Les sociétés holdings: Analyse civile fiscale et sociale (Avec J. DUHEM)	PARIS	26 MARS	<u>CLIQUEZ ICI</u>
Les sociétés holding : Analyse civile fiscale et sociale (Avec J. DUHEM)	MONTPELLIER	18 JUIN	<u>CLIQUEZ ICI</u>
Les sociétés holding : Analyse civile fiscale et sociale (Avec J. DUHEM)	TOULOUSE	19 JUIN	<u>CLIQUEZ ICI</u>
Les sociétés holding : Analyse civile fiscale et sociale (Avec J. DUHEM)	BIARRITZ	26 JUIN	<u>CLIQUEZ ICI</u>
Planification de la stratégie retraite (Avec V. BATIGNE)	LYON	22 MAI	<u>CLIQUEZ ICI</u>
Planification de la stratégie retraite (Avec V. BATIGNE)	PARIS	17 JUIN	<u>CLIQUEZ ICI</u>

FAC JD – Formation Audit Conseil Jacques Duhem

Résidence Les Angéliques 6 bis place du Postillon 63 500 ISSOIRE

jacques@fac-jacques-duhem.fr jacquesduhem.com

Formation professionnelle n° 83630413763 auprès du Préfet de la région Auvergne